

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adoption du compte financier unique 2022Rapporteur : Isabelle Drancy

Le compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui est établi par la commune et le compte de gestion qui est établi par le comptable public.

La candidature de la ville de Sceaux ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes en 2022 et 2023 sur les comptes 2021 et 2022, la Ville et le comptable public ont produit pour l'exercice 2022, un compte financier unique (CFU).

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2022 de la Ville a été arrêté à la somme de 65 203 313,23 € en recettes et 64 535 866,66 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à payer et à réaliser en investissement.

Les restes à payer en dépenses s'élèvent à 2 426 569,25 € et les restes à réaliser en recettes à 5 527 325,37 €, ce qui représente un solde positif de 3 100 756,12 €.

Le résultat de clôture du budget ville au 31 décembre 2022 se présente donc ainsi qu'il suit :

- un solde positif de 3 806 527,70 € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 5 418 666,00 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2021,
- un solde négatif de 2 317 909,88 € en section d'investissement en intégrant le solde des reports de 3 100 756,12 €.

La somme disponible pour le budget primitif 2023 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2022 et les reports de 2022 sur 2023 est donc de 1 488 617,82 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement)	:	1 608 651,87 €
• Résultats antérieurs reportés	:	2 197 875,83 €
• Résultat à affecter (fonctionnement)	:	3 806 527,70 €
• Résultat de l'exercice 2022 (investissement)	:	- 941 205,30 €
• Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	- 5 418 666,00 €
• Solde des reports d'investissement	:	3 100 756,12 €
• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	- 2 317 909,88 €

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2022 présente les principales masses suivantes :

L'actif net total de la Ville s'élève au 31 décembre 2022 à 301,8 M€, financé à hauteur de 78,8 % par des fonds propres.

L'actif net se décompose comme suit :

- 296 M€ d'actif immobilisé :
 - 32,1 M€ de terrains,
 - 121,7 M€ de constructions (dont constructions en cours),
 - 75,5 M€ de réseaux et installations de voiries,
 - 39 M€ d'installations mises en concession, affermage ou à disposition,
 - 2,6 M€ d'autres immobilisations corporelles (valeur nette cumulée des mobiliers, véhicules, matériels informatiques et autres matériels utilisés pour le fonctionnement des services),
 - 17,3 M€ d'immobilisations incorporelles (dont subventions d'investissement versées),
 - 7,8 M€ d'immobilisations financières.
- 5,8 M€ d'actif circulant :
 - 3 M€ de créances (factures en attente de règlement),
 - 2,8 M€ de disponibilités (solde du compte au Trésor au 31 décembre 2022).

Cet actif net est financé comme suit :

- 237,7 M€ de fonds propres, y compris le résultat 2022,
- 0,7 M€ de provisions pour risques et charges,
- 56,9 M€ de dette à long terme, répartie en 3 postes :
 - 51,4 M€ de dette bancaire,
 - 5,5 M€ de baux à construction considérés comptablement comme des « emprunts et dettes assimilées » et qui constatent le versement capitalisé des loyers des baux.
- 3,3 M€ de dettes à court terme (dont 1,5 M€ de fournisseurs en attente de règlement et 1,8 M€ d'autres dettes à court terme).
- 3 M€ de trésorerie
- 0,2 M€ de compte de régularisation.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2022 de la commune.